

## C-21 Responsabilité criminelle des organisations



### ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL.

#### LE BESOIN

- Au Québec, les accidents du travail relèvent d'un système d'indemnisation sans égard à la faute et la CNESST est l'organisme qui gère l'indemnisation des travailleurs.
- TOUTEFOIS, des poursuites en vertu du Code criminel sont possibles.
- Ainsi, une entreprise, une société, ses administrateurs, ses dirigeants et ses employés pourraient faire l'objet de poursuites de nature pénale.
- Les peines imposées vont des amendes contre l'organisation fautive jusqu'à l'emprisonnement pour l'individu (le dirigeant ou l'administrateur) reconnu coupable de négligence criminelle.
- Les amendes ne sont pas garanties par les polices d'assurance usuelles.

#### LE PRODUIT

- L'assureur s'engage à rembourser l'assuré pour toutes les sommes que ce dernier encourt à titre de frais juridiques, en regard de toute poursuite de nature pénale découlant d'un accident du travail.
- Les frais juridiques assurés comprennent les déboursés et les honoraires d'avocat de l'assuré, y compris les frais des témoins experts.
- Les frais de défense aux accusations de nature pénale sont couverts en vertu du produit offert.

#### RÉCLAMATIONS

Pour toute question sur la recevabilité d'une réclamation ou pour signaler une réclamation et faire ouvrir un dossier, vous devez communiquer avec le 1 866 264-8871 avant de parler à un avocat, en ayant en main le no de police 7070010.

#### À PROPOS BFL CANADA

Fondée en 1987 par Barry F. Lorenzetti, **BFL CANADA** est l'une des plus importantes sociétés de gestion de risques, de courtage d'assurance et de services-conseils en avantages sociaux au Canada. Avec **BFL CANADA**, vous vous associez à des professionnels compétents qui tiennent compte de vos préoccupations et de votre réalité, s'assurant ainsi de vous offrir un service pointu, sur mesure et de proximité.

#### POUR NOUS JOINDRE

##### Municipalités



**Francis St-Onge**  
Courtier en assurance de dommages  
Gestionnaire service client  
T. 514 905-1767 | fstonge@bflcanada.ca



**Johanne Roy**  
Courtier en assurance de dommages des entreprises  
Gestionnaire service client  
T. 450 506-1917 | jroy@bflcanada.ca